

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISÈRE)

L'an deux mil dix-neuf le neuf du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 02 juillet 2019

Présents : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Jennifer SEVE, René HUBERT (Adjoint), Françoise BOUCHER, Élodie CHABOUD, Yves DURET, Louis LE GUILLOU, Bernard PIERRE, Isabelle QUEYRON, Nathalie REVOL, Marc RIBET, Martine RIZZON, Édith ROUX, (conseillers municipaux).

Absents excusés : Patrick CHATAIN (pouvoir à Edith ROUX), Hervé GROLEAU, Florent PEYRAUD-MAGNIN, Myriam TRILLAT.

Secrétaire de séance : Chantal PEGOUD

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance pour ce dernier conseil avant les vacances pour bon nombre, en proposant au Conseil l'ajout de 4 points à l'ordre du jour (régie du lac, dissolution de l'AFR, reprise de la décision des cuves de récupération des eaux de pluie et location d'un studio meublé pour les maîtres-nageurs). Aucune objection n'étant formulée, ces points sont donc ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance.

En préambule, le Maire fait part à l'Assemblée des évènements de la commune depuis la dernière séance du conseil en commençant par le décès de l'ancien conseiller municipal, Monsieur Edmond GALLET, figure très appréciée puisque très investi dans la commune. Pour ses funérailles une gerbe de fleurs a été commandée au nom du Conseil, son épouse a adressé ses remerciements.

L'association des Amis de St Hilaire d'Avaux a adressé ses remerciements pour le travail d'entretien et de mise en valeur du cimetière pour la manifestation « le Printemps des cimetières » qui a rencontré encore cette année un beau succès.

Le Centre d'handicapés de la Tour du Pin a de même adressé ses remerciements pour l'octroi de la gratuité de l'accès à la base de loisirs pour ses résidents dans le cadre de sorties organisées par le centre, en joignant des dessins réalisés par les bénéficiaires.

Enfin, Yves DURET a partagé un souffle de ses vacances en adressant au conseil une carte de l'île de Groix dans le Morbihan.

Pour faire le point sur les rendez-vous sur cette période, le Maire expose les différents éléments suivants :

- le 7 juin a eu lieu la réception de l'amicale des boules pour honorer ses 7 champions de France, le Conseil renouvèle ses félicitations aux lauréats.
- le 20 juin se tenait la réunion de l'ENS (Espaces Naturels Sensibles) dont le précédent projet très onéreux de curage de l'étang ressorti de leur étude, a été finalement abandonné pour être remplacé par un projet plus adapté et raisonnable consistant en un réaménagement des 3 sites majeurs (vers l'arrêt de bus des Rivaux,) en équipant le site de bancs et en prévoyant un chemin piétonnier le long du site (chemin de Compostelle). Le chiffrage de ce nouveau projet est en attente mais annoncé plus modéré.
- le 22 juin, la kermesse des écoles a rencontré un franc succès avec beaucoup de participants, Chantal PEGOUD en apportera le détail.
- le 25 juin, les élèves de Romagnieu ont participé au spectacle des enfants à Virieu avec 2 belles représentations très appréciées dans le cadre du projet d'école « scène en herbe ».
- le 28 juin, avait lieu l'Assemblée Extraordinaire de la chasse avec, au final, une bonne nouvelle puisqu'une forte mobilisation a permis l'élection d'un nouveau bureau très motivé.

Le Maire précise qu'entre-temps, la Fédération de chasse avait précisé qu'en l'absence de renouvellement d'un bureau, les chasseurs ne pourraient plus exercer cette activité qui serait alors réduite aux tirs exclusivement autorisés au Lieutenant de louveterie.

- le 29 juin, la codécision (Maire et Président) a dû être prise d'annuler le Fun-Car de Romagnieu au motif de pollution décrété par le Préfet, malgré les efforts vains dont le courrier du Maire au Préfet pour demander une dérogation exceptionnelle sur l'argument que les services de l'État avait exigé une mise aux normes de la piste et venaient de délivrer l'homologation du circuit après des travaux conséquent ayant impacté fortement le budget de l'association.

- le 1^{er} juillet les vents violents ont provoqué beaucoup de dégâts sur les voies de circulation ayant conduit Le Maire et son Adjoint à la voirie à intervenir avec leur propre matériel de 21h30 à minuit passé pour dégager les routes. Bernard TRILLAT souligne la déception et colère ressentis face à des demandes d'interventions de la part de personnes pourtant équipées, dépourvues de sens civique, qui n'imaginent pas aider ou participer dans ces conditions exceptionnelles pour l'intérêt commun. Le Maire précise que les pompiers ont dû intervenir sur la commune et ont vite été freinés dans leur progression, ce qui ne laissait pas le choix d'intervenir au plus vite. Malgré tout, par rapport à d'autres communes plus lourdement sinistrées, la commune de Romagnieu reste privilégiée.

- le 3 juillet s'est tenue une réunion avec les membres de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) par rapport aux travaux de recensement du patrimoine dont le détail sera présenté au cours de cette séance.

- le 4 juillet le Maire a reçu Mme BRANCHE, la trésorière de Pont de Beauvoisin pour faire le point sur le fonctionnement et la communication inter-services:

- le 5 juillet, s'est déroulé le bal des petits et le pot de départ de la Directrice de l'école qui se sont très bien passés, ce point sera présenté par les Adjointes au Lac et aux écoles.

- le 6 juillet a eu lieu la pose des poteaux le long de la route du Vorget pour la mise en place des guirlandes du Comice Agricole, ce point sera présenté par l'Adjoint à la voirie.

- enfin, et pour conclure ce préambule, sur cette période ont été célébrés 2 PACS et 2 mariages.

Base de Loisirs : Bilan de début de saison et point RH (délibérations n°2019-060 et -061)

Jennifer SEVE, Adjointe en charge de la Base de Loisirs présente le bilan de ce début de saison avec une bonne nouvelle, celle du dépassement du seuil des 10 000 entrées depuis hier soir, dont 7 650 entrées sur le mois de juin (2 300 de plus que l'année dernière et similaire à 2017). Les efforts d'investissement conjugués aux conditions météorologiques ont permis ce beau résultat dont le Conseil se félicite.

Au niveau des Ressources Humaines, le nouveau régisseur principal en place depuis le 12 juin et initialement prévu jusqu'au 30 juin, a accepté de poursuivre la mission jusqu'à la fin de la saison. Un CDD a donc été rédigé sur une base de 25h hebdomadaires en lieu et place des 30h précédemment ouvert par le Conseil. L'équipe de saisonniers du mois de juin a donné toute satisfaction avec un travail commun et une bonne communication entre tous, les régisseurs ont su se montrer assidus dans la gestion des fonds et la communication tout en alliant amabilité et bonne humeur, l'agent de sécurité se montre très professionnel, physionomiste et efficace (une intervention soldée par l'évacuation d'une personne par la Gendarmerie), l'agent d'entretien est très professionnel et volontaire avec un site bien entretenu à la satisfaction de tous, et enfin, un travail en binôme pour nos maîtres-nageurs en bonne intelligence, faisant preuve de sérieux dans la gestion du poste de secours, volontaire pour participer à l'entraînement de secourisme et dont la co-location s'est très bien passée.

Pour juillet, la gestion a été un peu plus compliquée. Pour les locations de jeux, la personne recrutée donne toute satisfaction. La mise à disposition du château gonflable a été retardée par

une erreur de livraison (toboggan inexploitable car non protégé du soleil remplacé par le château gonflable de l'année dernière au bout d'une semaine). Le souffleur n'a ensuite pas supporté la chaleur caniculaire et a endommagé une partie du tube qui, au final, a pu être réparé.

Concernant les maîtres-nageurs, la gestion logistique a été complexe en commençant par le studio du lac dont le locataire-gérant du snack a changé d'avis le 28 juin voulant conserver le studio en juillet et août contrairement à ce qui avait été convenu. Il a donc fallu trouver en urgence à loger un de nos BNSSA qui arrivait le 30 juin et initialement prévu au studio du lac. Un studio a été trouvé en toute dernière minute par Chantal PEGOUD, celle-ci aidée de Jennifer SEVE ont pris en charge sa mise en service afin que tout rentre dans l'ordre rapidement. Il est donc proposé au Conseil de valider le principe de cette location pour un montant de 300€/mois pour loger notre BNSSA à titre de régularisation de cette décision prise au regard de l'urgence de la situation.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, Décide de louer un studio meublé du 1^{er} au 31 juillet avec possibilité de prolonger dans les mêmes conditions du 1^{er} au 31 août 2019, à son propriétaire Mr GROS, pour un montant de 300^{€TTC}/mois et charge le Maire ou son Adjointe des formalités liées à cette décision.

Concernant notre BEESAN (dont l'arrivée était prévue dimanche midi), il a été accueilli à 13h30 par Louis LE GUILLOU, Conseiller Municipal, après un trajet en moto de 7h sous 40 degrés, et a trouvé que l'appartement mis à sa disposition gratuitement pour lui et sa famille ne convenait pas, se plaignant d'être au bord du malaise à cause de la chaleur du logement. Le jour même, il interpellait le Maire et son Adjointe en charge de la base de loisirs menaçant de repartir s'il ne pouvait avoir le logement au-dessus des écoles dont il a bénéficié l'année dernière, celui-ci étant théoriquement attribué à son collègue BNSSA. Le Maire tient à préciser qu'elle n'a pas apprécié ce comportement irrespectueux des efforts consentis par l'équipe municipale et par rapport à son collègue saisonnier, elle souligne l'accueil bienveillant dont a su faire preuve notre BNSSA à l'annonce de ce changement et son implication toujours aussi bienveillante et professionnelle. Céline REVOL s'est chargée d'aller acheter en urgence de quoi équiper le studio en vaisselle et produits d'entretien, tout est rentré dans l'ordre.

Pour finir sur la partie RH, le 1^{er} BNSSA n'ayant plus de voiture suite à un accident matériel, le véhicule communal, ne servant pas en saison estivale pour le scolaire, lui a été prêté à titre gracieux, les assurances permettant ce prêt dans le cadre professionnel.

Il restera un régisseur suppléant à recruter pour les locations des jeux de loisirs pour le mois d'août, la personne ayant été choisie fin mars n'ayant toujours pas fourni son dossier administratif malgré les relances. Enfin, la réunion des saisonniers et des agents liés à la base de loisirs en présence des membres de la commission du lac a été particulièrement appréciée et a permis de créer une dynamique de groupe pour lancer la saison estivale de la base de loisirs.

En termes d'animations, depuis le 3 juillet, tous les mercredis, la Croix-Rouge est présente sur le site en proposant une initiation gratuite aux gestes de premiers secours.

Le Bal des petits s'est très bien passé et a rencontré un franc succès. Le Conseil remercie les « petites abeilles » qui ont assuré l'animation en parallèle de la mascotte et du DJ et regrette néanmoins le manque d'anticipation et de préparation au niveau des boissons dont le snack était chargé.

L'Office du tourisme de la communauté de communes reprend son stand d'informations sur la base de loisirs les 16 et 23 juillet de 14h30 à 17h30.

Le Conseil remercie aussi le généreux donateur qui s'est chargé d'actualiser la banderole pour la date de la Nuit du Lac et du Comice Agricole.

Enfin, le challenge sportif du comité d'entreprise de la société Hermès se fera finalement en septembre.

Celine REVOL enchaîne sur la problématique rencontrée de tentative d'écoulement de fausse monnaie. En effet, nous avons été impactés au niveau des entrées de la base de loisirs par 4 faux billets de 20 euros. La personne concernée a été identifiée et signalée à la gendarmerie et à la trésorerie. La régie a fait l'objet d'une vérification par la trésorière dont ressort un procès-verbal avec une appréciation favorable quant à la gestion de la régie tout en signalant ces 4 faux-billets. Sur conseils de Madame BRANCHE, une demande a été formulée par notre régisseur pour obtenir une remise gracieuse (décharge de responsabilité) et le conseil doit se prononcer pour passer ces 4 billets en perte. Le Maire précise que des stylos pour la détection des faux billets sont en place aux entrées et aux locations de jeux de loisirs.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Émet un avis favorable sur la demande en remise gracieuse et en constatation de la force majeure de Madame LE GUILLOU Marie-Claude, régisseur principal de la Base de Loisirs O' Lac de Romagnieu, portant sur le montant total du déficit suite à la découverte de 4 faux billets de 20€ chacun lors du contrôle de caisse, soit la somme de quatre-vingt euros, Dit que cette somme fera l'objet d'un mandat en perte à charge de la commune, Charge le Maire et le régisseur, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cette décision.

Scolaire : bilan de fin d'année, prévisions effectifs/travaux rentrée 2019 (délibérations n°2019-062 et 063)

Chantal PEGOUD, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et périscolaires poursuit en présentant un bilan de l'année scolaire venant de se terminer. Ce bilan met en lumière un total de 162 élèves scolarisés au sein de notre groupe scolaire (dont 2 à titre saisonnier) dont 101 en élémentaire et 61 en maternelle avec un total de 17 226 repas servis au cours des 141 jours de cantine, ce qui représente, en moyenne 122 repas par jour (en incluant les adultes bénéficiant d'un repas) dont 38 en maternelle en moyenne par jour. À titre de comparaison, l'année dernière, la moyenne globale était de 116 repas par jour.

Le coût moyen d'un repas (prenant uniquement en compte les denrées alimentaires et donc sans compter les frais de personnel, d'équipement et de bâtiment ou autre) est de 1,73€/repas. Pour rappel, le repas est facturé 3,65€. La commission cantine tient à souligner la qualité et la diversité des repas préparés par notre cuisinier. Le Conseil remercie l'ensemble de l'équipe périscolaire permettant d'offrir à nos élèves un service de si bonne qualité.

L'Adjointe au Maire enchaîne avec la kermesse du 22 juin qui a rencontré un beau succès en soulignant la présence de beaucoup de parents et grands-parents, le chant des enfants à l'occasion du départ en retraite de leur Directrice d'école, l'exposition et le film très appréciés par tous. Cette manifestation s'est terminée par la remise de calculatrices aux 16 élèves admis au collège, le Conseil les félicite et leur souhaite une belle scolarité à venir.

Pour terminer, le pot de départ de la Directrice, suivi du bal des petits à la base de loisirs a rencontré un beau succès avec la présence appréciée des anciens Directeurs, de l'ancienne Adjointe en charge des affaires scolaires, une partie des agents communaux, de nombreux enfants et leurs parents et grands-parents, le tout orchestré par des membres du conseil municipal. La Directrice est très contente de ces honneurs, des bouquets de fleurs remis par les enfants, des cadeaux offerts, celle-ci est revenue hier en mairie pour remercier à nouveau du cadeau offert par la municipalité qui l'a touché.

Chantal PEGOUD rejoint Jennifer SEVE pour souligner que le seul bémol était le manque de préparation et d'anticipation de la partie boissons assurée par le snack dont l'absence de kirs prévus pour les parents et l'insuffisance de boissons fraîches pour les enfants, en soulignant que les biscuits, bonbons ont été fournis par la Directrice et la commune.

Enfin, l'opération « scènes en herbe » a rencontré à Virieu un beau succès avec la représentation des élèves de Romagnieu lors de ce spectacle.

Pour la rentrée scolaire de septembre, la prévision d'effectifs s'élève cette année à 176 élèves répartis en 7 classes (30 en Petite Section, 16 en Moyenne Section, 21 en Grande Section, 24 en Cours Préparatoire, 21 en Cours Élémentaire de niveau 1 et 24 de niveau 2, 18 en Cours Moyen de niveau 1 et 22 de niveau 2) avec des classes en double, voire triple niveau.

À noter aussi la nomination de Madame PETIT-COLLIN qui nous vient du Département voisin et qui reprend la Direction de l'école primaire avec la charge d'une classe élémentaire, et la nomination de Madame GRANGE qui est affectée en élémentaire également.

Au niveau des ressources humaines, nous sommes toujours en attente de la décision du taux de reprise à temps partiel thérapeutique de notre ATSEM, et la problématique de recours limité à des CDD sur le motif d'accroissement d'activités s'ajoutant à la création d'une nouvelle salle de classe, tout en anticipant les futurs départs en retraite sur les 3 années à venir, nous contraint à prévoir une restructuration du service périscolaire qui devrait intervenir au cours de l'été. Le Conseil sera avisé et la régularisation des décisions interviendra dès la prochaine séance de l'Assemblée.

Côté périscolaire, les prévisions de rentrée permettent de maintenir 2 garderies et d'estimer en moyenne le besoin de cantine s'élevant à 45 repas par jour en maternelle (contre 38 cette année) et 90 en élémentaire (contre 77 cette année). Ces prévisions nécessitent d'affecter une personne supplémentaire au service élémentaire.

De même, le cuisinier a demandé de pouvoir commencer à 6h30 au lieu de 7h30 en augmentant son temps de travail en conséquence, soit 32h par semaine travaillées contre 28 actuellement.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil à l'unanimité, Décide de modifier la quotité du poste permanent de coordinateur de la cantine à compter du 1er septembre 2019 à 26,46 centièmes d'heures annualisées contre 23,84 actuellement, Dit que le CDD lié au remplacement de l'agent titulaire en disponibilité est de même modifié en conséquence sur cette même quotité à compter du 1er septembre 2019, les autres clauses du contrat étant inchangées, charge le Maire ou son Adjointe des formalités liées à ces décisions.

Chantal PEGOUD poursuit en informant le Conseil du besoin au niveau de la cantine en raison de la prévision d'effectif de rentrée, de 2 tables supplémentaires un peu plus hautes avec 4 bancs, acquisition chiffrée par la société UGAP à 548,78^{€TTC}.

Au niveau des écoles, toujours sur le même motif, l'équipe enseignante demande l'acquisition pour la classe des GS/CP, d'un lot de 2 tables demi-lune pour les besoins d'ateliers de double-niveau et un tableau pour la classe des CP/CE₁. Ces acquisitions sont chiffrées à 454,67^{€TTC} par la société UGAP. Pour la partie communication, il est demandé l'ajout d'une vitrine en façade extérieure qui est chiffrée par UGAP à 144,90^{€TTC}. Pour la partie lecture, en classe de CM₂, un coussin géant est demandé et chiffré par la société La Sadel SavoirsPlus, à 184^{€TTC}.

Enfin, à titre de régularisation, l'Adjointe au Maire informe le Conseil qu'ont été achetés chez Asco&Celda 1 sèche-dessin, 1 tableau multi-usage et 4 casques stéréo et leur adaptateur pour les besoins de la classe de GS/CP, pour un montant total de 120,22^{€TTC} ; ainsi que du matériel de cuisine (1 chinois 23cm, 2 plaques inox, 2 caisses à génoise, 3 bacs inox de 9 litres et 1 de 28 litres avec les couvercles correspondant, le tout acheté chez Bourgeat pour un montant total de 199,35^{€TTC}.

Le Maire reprend la parole pour exposer que, par rapport à cette dernière acquisition, il s'avère que les plaques inox et caisses à génoise sont trop grandes pour le four de la cantine (il s'agissait d'une promotion de déstockage éphémère), cependant, comme l'avance des frais par Chantal PEGOUD pour le cadeau de notre cantinière lors de son départ en Bretagne

(128,89^{€TTC}) ne lui ont toujours pas été remboursés, cette dernière propose de récupérer ces plaques et caisses en compensation. Le Maire propose au Conseil de déduire cette valeur (88,80^{€TTC}) du montant dû et de compléter par un remboursement de la différence (40,09[€]) par production d'un certificat administratif.

Entendu l'exposé du Maire et de sa 1ère Adjointe, le Conseil à l'unanimité, valide les acquisitions exposées ci-dessus, Autorise la 1ère Adjointe à récupérer le matériel de cantine non utilisable, et dit que le complément de remboursement sera versé conformément au détail ci-dessus, Charge le Maire et son Adjointe des formalités liées à ces décisions.

Françoise BOUCHER tient à souligner le travail des agents en charge de la garderie périscolaire avec une réelle recherche d'animations variées et très appréciées par les enfants et la création de belles décorations sur des thèmes concordants avec les menus de la cantine. Le Conseil apprécie le dynamisme dont savent faire preuve l'équipe et les félicitent de leur volontarisme très apprécié. Céline REVOL s'associe et souligne le cadre agréable et les bons retours de même par l'équipe enseignante.

MAPA création d'une salle de classe : suivi de chantier (délibération n°2019-064)

Le Maire enchaîne avec la création de la nouvelle classe et son chantier qui avance bien et souligne la bonne gestion de la coordination des interventions des entreprises par René HUBERT. Les points relatifs aux avis suspendus du contrôleur technique sont levés au fur et à mesure avec les artisans et avec le contrôleur technique. L'escalier de secours a été installé aujourd'hui.

René HUBERT, Adjoint au Maire en charge des Bâtiments, précise qu'ont été omis les rideaux occultant de la nouvelle classe. Un devis a été demandé à l'entreprise BORELLO pour le chiffrage de 4 stores intérieurs (3 fenêtres et 1 porte) ainsi estimés à 1 324,52^{€HT} (1 397,37^{€TTC}). Le lot 3 (menuiseries extérieures) de ce marché public ayant déjà été réceptionné et payé, il est proposé au Conseil de valider cette acquisition en dehors de la procédure d'avenant à ce MAPA. (au total 2 lots sur 9 déjà soldés).

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil à l'unanimité, Décide d'acquérir en dehors du MAPA de création d'une salle de classe, 4 stores intérieurs (3 pour fenêtres et 1 pour porte) à destination de la nouvelle salle de classe, Choisit pour cela le devis de l'entreprise ISOCLAIR-BORELLO pour un montant total de 1 324,52^{€HT} (1 397,37^{€TTC}), Dit que cette dépense fera l'objet d'une imputation en section d'investissement, Charge le Maire et son Adjoint des formalités liées à ces décisions.

Le Maire poursuit en précisant que lors de la dernière conférence territoriale, l'annonce des bénéficiaires du « plan école » a permis d'annoncer la bonne nouvelle d'une attribution d'un bonus de 28 000€ pour la création de notre salle de classe par le Département. Le Conseil remercie et salue l'implication du Département dans les projets de notre commune.

Travaux de voirie (délibération n°2019-065)

Bernard TRILLAT, Adjoint au Maire en charge de la voirie rappelle au Conseil la problématique de déversement des eaux pluviales au niveau d'une habitation chemin de Sous-Boutet. L'étude sur site a mis en lumière un ensemble d'éléments (regard trop haut, route bombée, champ en hauteur dont les eaux de pluie concentrées se déversent ainsi abondamment, maison construite en contre-bas et mauvaise orientation de la pente de la cour intérieure) accentuant le phénomène. Un compromis a été proposé sur le principe de fournir matériaux (financement par la collectivité) et travaux exécutés par le propriétaire concerné.

Le chiffrage de ces matériaux par la société PERRIN (38 Pressins) s'élève à 1 447,84^{€HT} (1 737,41^{€TTC}) comprenant des tuyaux de diamètre 300 et un regard de 80. Il faut de même prévoir la location de la mini-pelle estimée à 312^{€HT} (393,44^{€TTC}) chez LOUTOUMAT.

Françoise BOUCHER attire l'attention sur le risque de créer une jurisprudence et d'être confrontés à chaque inondation au même type de sollicitation. Céline REVOL et Bernard TRILLAT répondent que ce principe déjà été réalisé pour d'autres propriétés et qu'il faut bien trouver une solution. Le Maire précise avoir écrit au propriétaire pour lui faire proposition de ce compromis et le sensibilisant à la décharge de responsabilité de la commune sur d'éventuels dégâts sur véhicules par rapport à ce merlon.

Entendu l'exposé du Maire et de son Adjoint, le Conseil, à l'unanimité, approuve le principe de partage de frais pour la création d'un merlon au regard de la propriété de Monsieur JEAN chemin de Sous-Boutet pour lutter contre les inondations, Dit que la commune prendra à sa charge les matériaux et les frais de location de la mini-pelle dans les conditions exposées ci-dessus, précise que la commune ne pourra être tenue responsable des dégâts pouvant éventuellement intervenir pendant les travaux de création du Merlon ou après lors de l'usage courant de l'accès à leur propriété dont Monsieur JEAN endosse la pleine responsabilité, Charge le Maire, son Adjoint et ledit propriétaire, chacune en ce qui les concerne de l'exécution de cette décision.

Bernard TRILLAT termine en informant le Conseil du planning des travaux de voirie précédemment validés par l'Assemblée, avec les premières interventions de l'entreprise dès la semaine 29 (à partir du 15 juillet).

Frais divers (Comice Agricole, lac, ...) délibération n°2019-066

Le Maire informe le Conseil qu'il a été nécessaire d'acheter des draps pour le logement des maîtres-nageurs pour un total de 55^{€TTC}. Céline REVOL en a fait l'avance sur ses deniers propres puisque la commune n'avait pas de compte ouvert chez le fournisseur « La Halle au Sommeil ». De même et dans les mêmes conditions, celle-ci a fait l'avance des frais pour chausser les miss du Comice Agricole (4 paires de chaussures) chez « La Halle aux chaussures » pour un montant total de 119,97^{€TTC}. Il est proposé au Conseil de valider ses achats et d'en autoriser le remboursement au Maire.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, valide les acquisitions de fournitures de fonctionnement pour le lac et le comice agricole telles que désignées ci-dessus pour un montant total de 174,97^{€TTC}, Dit que Madame Céline REVOL en sera remboursée sur production des justificatifs d'achats et de paiement, Charge la Secrétaire Générale et le Maire des formalités liées à cette décision.

Participation aux frais des gymnases de St Genix les Villages et Aoste délibération n°2019-067

Le Maire présente ensuite à l'Assemblée le détail des montants de participation des 12 communes concernées aux frais des gymnases du collège « La Forêt » que 7 collégiens de Romagnieu ont fréquentés au titre de l'année scolaire 2017-2018 et 5 au cours de l'année scolaire 2018-2019.

La répartition soumise par la commune de Saint-Genix les Villages fait état, pour Romagnieu, d'une somme de 61,22[€] pour le gymnase d'Aoste au titre de l'année scolaire 2017-2018 et de 230,73[€] pour le gymnase de St Genix au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Approuve la répartition des participations aux frais des gymnases de St Genix et Aoste, telles que présentées ci-dessus, Dit que ces sommes seront mandatées et imputées en section de fonctionnement à ce titre, Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Fonds de concours 2019 de la communauté de communes délibération n°2019-068

Le Maire rappelle au Conseil que la communauté de communes reverse chaque année aux communes membres, un fonds d'investissement de solidarité perçu de l'État, sous forme de « fonds de concours » en précisant que les critères de répartition actuels sont assez flous et identiques aux années antérieures. Pour les années à venir, le principe du fonds de concours sera modifié et complété par un reversement de la DSC à hauteur de 60% (Dotation de Solidarité Communautaire) et donc 40% de fonds de concours, avec des critères clairs qu'il reste à définir (population, potentiel fiscal et financier, voirie, attributions de compensation). Il est à noter que le fonds de concours est pris sur l'investissement et la DSC sur le fonctionnement du budget communautaire.

Pour l'année 2019, les VDD ont attribués à Romagnieu au titre du fonds de concours, la somme de : 4 037€. Un dossier a donc été présenté pour attribuer ce fonds de concours au programme d'investissement du lac (réfection clôture, tourniquet et jeux à ressorts chameau/crocodile et table de pique-nique) en précisant que pour être éligibles, les dépenses ne doivent pas avoir été subventionnées à plus de 50%, fonds de concours inclus. Le plan de financement doit être ainsi validé par le Conseil afin de pouvoir bénéficier de ce fonds de concours :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Détail des principaux postes de dépenses		Détails des principaux postes de recettes	
Réfection clôture base de loisirs	8 720€ HT	Subventions - État (précisez le Ministère) - Région - Département - Les Vals du Dauphiné* - Autres EPCI - Commune(s) - Autres (précisez) :	4 037€
Tourniquet enfants base de loisirs	4 355€ HT	Autres	
Table pique-nique base de loisirs	740€ HT	Auto-financement	10 572€
Jeux ressorts crocodile base de loisirs	400,01€ HT		
Jeux ressorts chameau base de loisirs	393,99€ HT		
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES	14 609€ HT	TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	14 609€

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, Approuve le plan de financement présenté ci-dessus pour le programme d'investissement de la base de loisirs, Autorise et charge Madame le Maire de demander l'attribution du fonds de concours à la communauté de communes au titre de l'année 2019, et de toutes formalités liées à ce subventionnement.

Démoustication

Le Maire informe l'Assemblée qu'une hausse des cotisations au EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication) de 6,8% a été décidée par le Département suite à l'intégration de 7 nouvelles communes dans le périmètre de démoustication et la modification de la clé de répartition (50% selon la population DGF avec un principe de décote de 10% par tranche de 5 000 habitants, et 50% par rapport au taux d'activité de l'EIRAD en moyenne sur 3 ans).

Pour notre commune, cela représente une participation de 3 848[€], soit (en se basant sur la population 2018) 2,35[€] par habitant.

Le Maire souligne que sur le territoire des VDD, seules 3 communes adhèrent à ce syndicat, et qu'il serait plus judicieux d'intégrer ce programme de lutte contre le moustique classique et le moustique tigre au territoire intercommunal pour plus d'efficacité.

Le Conseil relève et renouvèle son signalement du manque de transparence des activités de ce syndicat et son manque de communication. Une demande de rapport d'activité sera formulée.

Chasse

Le Maire informe le Conseil que suite à la démission du Président de l'ACCA et de son bureau lors de leur dernière Assemblée Générale, une nouvelle réunion a eu lieu le 28 juin avec une forte mobilisation de la communauté de chasseurs puisqu'un nouveau bureau a pu être constitué avec son nouveau Président, Monsieur GIBERT Jean-Louis, chasseur depuis 45 ans, et une trentaine de membres reconstituant ainsi l'Association de Chasse de Romagnieu.

La fédération de chasse avait répondu qu'en l'absence de bureau, seuls les gardes habilités (Lieutenant de Louveterie) pourraient procéder à des tirs en précisant que remonter une nouvelle ACCA serait très compliqué si celle-ci venait à disparaître faute de membre dirigeant. Pour information, Monsieur BOVAGNET a communiqué son bilan annuel de piégeage avec 18 renards, 15 ragondins, 14 corbeaux et 6 fouines.

AFR (Association Foncière de Remembrement) délibération n°2019-069

Le Maire expose au Conseil que suite à la réunion du 9 mai à la demande des services de l'État concernant le devenir de l'AFR, une réunion avec les membres de l'AFR a eu lieu le 3 juillet pour vérifier et recroiser l'état des propriétés fourni par Madame BRANCHE avec le plan cadastral et la réalité du terrain.

Au regard des dernières informations, cet état est conforme à l'existant, il restera quelques impasses ou bouts de chemins qui desservent des maisons isolées et donc sans utilité publique, à gérer, mais ces régularisations seront prises en charge dans un second temps directement par la commune.

Au final, avec l'accord des membres de l'AFR, il est proposé au Conseil d'acter la dissolution de l'AFR (constituée par arrêté préfectoral en 1972) en reprenant l'actif totalisant 345 088,35[€] (49 124[€] de terrains et 295 241[€] de réseaux) en précisant que suite à cette décision, les services de l'État (DDT) ont encore un travail à faire pour une dissolution du budget d'ici le 1^{er} décembre.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, Prend acte de la demande de dissolution de l'AFR, accepte la cession gratuite de ses biens concernant le territoire communal, s'engage à les entretenir, accepte le versement résultant du bilan de clôture définitive, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout acte relatif à la donation de ces biens et pour toute formalités liée à cette décision.

CCAS : bilan du repas du 1^{er} mai

René HUBERT, Adjoint au Maire et Vice-Président du CCAS, donne lecture du bilan largement positif du repas du 1^{er} mai qui a rencontré un grand succès tant sur le repas que sur

l'organisation. Les frais de bouche et de location des verres représentent un total de 1 807,84[€] de dépenses (salaire du cuisinier inclus), portant ainsi le coût d'un repas à 15,06[€]. À titre de comparaison, l'année dernière chez Meunier Traiteur, le repas revenait à 28,40[€] ce qui représente une belle économie.

Louis LE GUILLOU signale que les 2 seuls bémols portaient sur le café dont la machine ne fonctionnait pas et la qualité des feuilletés apéritifs pris chez le boulanger et qui pourraient être confectionnés sur place par notre cuisinier l'année prochaine (soucis de cuisson). Céline REVOL rappelle toutefois que l'objectif est aussi de faire travailler les entreprises locales investies dans la vie de la commune en participant à différentes opérations au bénéfice du CCAS.

René HUBERT rappelle que les participants au repas du 1^{er} mai ne seront donc pas bénéficiaires du colis de Noël. Il tient à remercier Chantal PEGOUD à l'origine de la proposition de faire confectionner le repas par notre chef-cuisinier de la restauration scolaire.

Pour terminer, René HUBERT précise que le CCAS a souhaité, au regard du succès de l'animation pendant le repas, offrir à Monsieur BARACCO, l'animateur, un repas pour 2 personnes au snack de la base de loisirs.

Chantal PEGOUD informe qu'a été proposé de décaler le repas du 1^{er} mai au 1^{er} samedi du mois de mai pour en faciliter l'organisation, ce point sera étudié par le CCAS.

Proposition sur biens immobilier

Le Maire rappelle la proposition de Monsieur PEYRAUD-MAGNIN Noël de proposer à la commune sa propriété abritant le bar restaurant « Chez Poulet ». Il a communiqué pour cela une estimation du bien par l'Office Notarial de Pont de Beauvoisin qui évalue cette propriété de 6a25ca entre 90 000[€] et 100 000[€] (grange et restaurant inclus).

Céline REVOL a rencontré au préalable les locataires-gérants qui n'avaient pas été informés de cette proposition, et soumet à présent au Conseil cette proposition chiffrée dans l'objectif d'impulser une réflexion sur le devenir de ce commerce.

Un débat s'ensuit avec, en question centrale, le rôle et la vocation de la commune à prendre en charge ou non ce projet qui pourrait faire l'objet d'une reprise par des propriétaires prêts à investir dans cette activité commerciale.

Isabelle QUEYRON signale que le rôle de la commune est aussi de maintenir les commerces et activités au cœur de village mais que le propriétaire pourrait simplement envisager de mettre officiellement en vente ce commerce qui trouverait ainsi repreneur. Céline REVOL précise qu'une gestion des priorités va s'imposer à la commune avec un besoin à venir d'investir dans la base de loisirs qui va atteindre ses limites, et souligne le problème de communication au centre de ce projet dommageable pour ce commerce puisque le locataire-gérant avait déjà fait une proposition d'achat à Monsieur PEYRAUD-MAGNIN par le passé, proposition restée sans suite par le propriétaire qui ne souhaite pas vendre à son locataire.

Cuve de récupération des eaux de pluie de la toiture de la Cure délibération modificative n°2019-070

Le Maire rappelle au Conseil la délibération 2019-049 du 7 mai pour l'acquisition de 2 cuves de récupération d'eaux de pluie de la toiture de la Cure. Dans l'estimation chiffrée, avait été prévues la livraison/pose groupée avec le projet de réfection des systèmes d'assainissement de la base de loisirs, cependant ce dernier étant décalé et, de plus, l'acquisition de la pompe permettant le transfert d'une cuve à l'autre avec l'usinage pour percer les cuves afin de les relier entre elles, n'avaient pas été prévus dans le chiffrage, il s'agit donc ici de rappeler cette décision afin d'en apporter la modification selon le devis rectifié aux vues de ces éléments. Le nouveau chiffrage est ainsi augmenté de 648[€]. Bernard TRILLAT précise que le chiffrage définitif n'inclus pas le terrassement. Le nouveau devis de la société Eloye Water s'élevant à 6 890^{€HT} (8 268^{€TTC}) est donc ainsi soumis à l'Assemblée.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, rappelle la délibération n°2019-049 du 07 mai 2019 pour l'annuler et la remplacer par la présente décision, Décide d'acquérir, 2 cuves de récupération d'eaux de pluie pour le bâtiment de la Cure en cours de réhabilitation, avec perçage en usine pour les relier entre elles et dont l'une équipée de filtre, ainsi que les éléments de pompage pour drainage à refoulement vertical, Approuve pour cela le devis de l'entreprise Eloy Water pour un montant total de 6 890^{EHT} (8 268^{ETTC}) transport et installation incluse, Dit que cette dépense fera l'objet d'une imputation en section d'investissement, charge Madame le Maire ou son Adjoint des formalités liées à ces décisions.

Comice agricole

Bernard TRILLAT précise qu'une quarantaine de poteaux ont été plantés le long de la route du Vorget en partant du centre bourg jusqu'à la Base de Loisirs pour la décoration du village à l'occasion de la Nuit du Lac et du Comice Agricole. Samedi est prévue la pose des guirlandes à partir de 7h, les bénévoles sont les bienvenus pour apporter une aide à cette installation.

Céline REVOL regrette la lourdeur administrative avec une première information des services de l'État qui, au regard de la complétude du dossier de déclaration de manifestation de la Nuit du Lac, avait précisé par téléphone qu'il n'y avait pas de démarche supplémentaire à faire pour le Comice Agricole, et en dernière minute, réclament un dossier complet pour le comice mais aussi pour le concours de labours. Le nécessaire a été fait en urgence et le dossier a été déposé dans la boîte aux lettres de la sous-préfecture lundi soir.

La recherche de bénévoles pour la gestion de ces manifestations est toujours d'actualité en précisant la nécessité de se manifester le plus rapidement possible car il est nécessaire de badger ces personnes bien en amont de la manifestation pour des raisons de sécurité. Les personnes intéressées sont donc encouragées à se manifester au plus tôt.

Bernard TRILLAT précise que dans le cadre de ce week-end de manifestation, le SICTOM réclame le plan de localisation des bacs d'ordures ménagères provisoires ainsi prévus.

Chantal PEGOUD rappelle qu'une réunion publique est prévue le vendredi 12 juillet au soir à 20h pour les modalités d'organisation.

Céline REVOL précise que le bétail sera limité, les restrictions sanitaires (moins de restriction pour les chevaux car ne sont pas sur la même réglementation) n'encouragent pas les éleveurs à participer.

La décoration du Char avance bien, les robes des miss sont finies, la société Tabora a offert 2 parures à chaque miss, les chaussures sont achetées et les choix de coiffure et les tenues du samedi sont en cours.

Cimetière : participation au creusement des tombes délibération modificative n°2019-071

Le Maire rappelle au Conseil la délibération 2018-074 du 11 octobre 2018 relative à la participation de la commune aux frais de creusement des tombes en cas de veine de roche rencontrée. Cette décision portait sur un forfait de 140 euros par tombe, cependant, la problématique a été rencontrée pour une double-concession avec plus de surface impactée par la présence de roche grise. Il est proposé de rappeler cette décision afin d'en modifier les termes concernant le montant de la participation communale, pour préciser que ce montant de 140 euros pouvait être porté jusqu'à un maximum de 280 euros dans les cas de creusement de double-concession impactés par ce surcoût en présence de roche grise, toujours sur constat au préalable par une personne habilitée par la Mairie.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil à l'unanimité, rappelle la délibération n°2018-074 du 11 octobre 2018 pour l'annuler et la remplacer par la présente décision, Décide de participer à la prise en charge totale des frais liés au surcoût de creusement des tombes à

hauteur maximum de 140^{€TTC} par tombe en précisant que cette somme pourra être portée, dans les cas de creusement de double-concession à un maximum de 280^{€TTC}, la facturation sera faite par l'entreprise de creusement à la commune sous la réserve express qu'un constat au préalable de la poursuite du creusement soit effectué sur les lieux pour attester de la véracité du besoin, charge le Maire ou son Adjoint des formalités liées à ces décisions.

Questions diverses

- Céline REVOL informe le Conseil que notre apprenti paysagiste, Bastien a fini son apprentissage et a obtenu son CAP. Il avait été reçu peu avant la fin de son apprentissage et à cette occasion il lui avait été demandé de rédiger un bilan de ses 2 années d'apprentissage parmi nous. Le Maire donne lecture des quelques lignes de remerciements alors rédigées. Le Conseil le félicite et lui souhaite une belle continuation dans sa scolarité et sa future carrière.

- Louis LE GUILLOU informe que dimanche, avec l'agent technique en charge de l'entretien de la base de loisirs, a dû être récupéré dans le lac un paddle coulé (bouchon enlevé), reste à voir s'il est réparable, il est stocké au local technique sur place. Il informe de même avoir récupéré et réparé un vélo pour les déplacements de l'agent de sécurité sur la base de loisirs. Le Maire s'associe au Conseil pour le remercier de cette belle et utile initiative. Enfin, il termine par le signalement de quelques soucis avec les réactions du locataire-gérant du snack envers la clientèle et des problèmes de gestion de l'équipe lors des coups de feu.

- Edith ROUX demande si les burkinis sont autorisés sur la base, il est répondu qu'en effet le port d'une tenue de bain adaptée à la baignade était obligatoire et que le burkini, par le matériau de confection répondait à cette réglementation, par contre les vêtements amples et/ou en coton sont strictement interdits pour la baignade. Le Maire indique que le règlement de la Base de Loisirs gère ses questions là.

- Martine RIZZON signale les problèmes récurrents de vitesse excessive dans la traversée du centre bourg et demande si une évaluation de la vitesse, aux fins de mettre en place un système de régulation, peut être envisagée. Bernard TRILLAT se charge de se renseigner sur l'autorité compétente s'agissant d'une départementale. Elle termine par le signalement au niveau de Favatière, de jeunes grim pant aux arbres pour ensuite sauter dans le Guiers et bousculant les canoés en cherchant à les faire verser. Un signalement sera fait auprès de la société Vertes-Sensations.

- Jennifer SEVE informe le Conseil que le Twirling Baton a été une nouvelle fois sacré meilleur club de France et remercie la commune de Romagnieu pour son soutien. Le Conseil adresse ses félicitations au Club et à tous ses sportifs.

Prochain conseil le mardi 10 septembre 2019 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h20.

Vu pour être affiché et publié le 12 juillet 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Céline REVOL

